

Compte rendu du CDEN du 22 avril 2014

Carte scolaire rentrée 2014 :

Mesures de carte scolaire proposées lors du CDEN du mercredi 9 avril 2014

L'IA présente sa carte scolaire unanimement rejetée deux fois en comités techniques les 9 et 18 avril. Celle-ci a été très largement contestée encore une fois par toutes les organisations syndicales, les élus et les parents.

OUVERTURES			FERMETURES				
Écoles	Effectifs/ classe		Écoles	Effectifs IA	Effectifs écoles	Effectifs/ classe	
CLIS secteur Parsac/Chambon		+1	Aubusson Clé des Champs	138/8	139/ 8	fermeture de la 8 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Crocq		+1	Flayat	35/3	41/3.	Fermeture de la 3 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Gouzon maternelle		+1	Guéret Guéry	89/5	89/5.	Fermeture de 5 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Fursac		+1	Fursac	107/6	113/6	Fermeture de la 6 ^{ème} classe (regroupement des 2 écoles mat et elem)	-1
Remplaçant Guéret Langevin* (qui deviendra Champagnat)		+1	Lussat	19/2	23/2	Fermeture de la 2 ^{ème} classe	-1
Plus de maîtres que de Classes Sciences Guéret Cerclier		+1	Conseiller pédagogique EPS Guéret 2 ASH				- 1
Conseiller pédagogique départemental pour le Numérique Scolaire		+1	DAPER / EMALA			Suppression de 2 demi postes.	-1
TOTAL		+7	TOTAL				-7

FUSION D'ECOLE

Les écoles maternelle et élémentaire de FURSAC fusionnent. Il n'y aura plus qu'une seule école, une seule direction.

EMALA/DAPER

Suppression des 4 ½ postes EMALA de Sardent pour ne recréer que 2 ½ postes (½ à Villeneuve Aubusson sur le profil culture humaniste et maîtrise du langage et ½ à Prévert sur le profil culture scientifique). Ils n'interviendront plus que sur des écoles rurales de 1 à 3 classes. Après s'être félicitée de « relancer le dispositif », elle fait aujourd'hui le choix de supprimer la moitié des postes. On devinera en séance qu'elle ne sait toujours pas, après un an dans le département, ce que sont les missions et les apports réels de ces postes dans les écoles rurales. *No comment...*

REDEPLOIEMENTS DIVERS et VARIÉS

- Le poste d'animateur TICE Guéret 1 passe de l'école élémentaire de Saint Vaury à l'école élémentaire de Guéry.
- Le poste UP2A (accueil des élèves allophones) passe de l'école Langevin élémentaire à l'école élémentaire Prévert
- Tous les postes DAPER, EFIV, UP2A, EANA, ELVE Allemand, coordinateur RRS sont intégrés au dispositif plus de maîtres que de classes et l'IA se réserve la possibilité de leur faire effectuer des remplacements en cas de nécessité de service.
- Tous les postes de conseillers pédagogiques (sauf le CPD EPS) deviennent des postes de CPC généralistes avec des « *valences spécifiques* ». Ils sont redéployés dans les circonscriptions sauf le CPC EPS de G2 qui est supprimé. Il y aura ainsi 3 CPC sur Aubusson et Guéret 1, 2 CPC à Guéret 2.
- Les postes de modulateurs EMF sont requalifiés en postes de TRS.
- Les ZIL deviennent des postes de BM départementaux
- Les BM formation pourront être sollicités pour des remplacements de congé « par nécessité de service » selon la DASEN
- Le poste de TRS (titre définitif) de Chambon passe à Gouzon
- Les postes de directeur de l'IME de Grancher et du Monteil au Vicomte sont supprimés et seront pourvus par l'ARS. L'Éducation Nationale crée des postes de coordinateurs pédagogiques des unités d'enseignement en établissement médico social (dépendant de l'Agence Régionale de Santé).
- Le poste de coordinateur SAPAD est confié à l'enseignante chargée de la scolarisation des enfants hospitalisés.

Face à l'absence de dialogue et à l'entêtement de l'IA à présenter une carte scolaire qui va contre l'intérêt des élèves et des personnels, la FSU 23 demande une suspension de séance.

Pendant la suspension de séance, l'ensemble des délégués du personnel, des élus, des parents et des DDEN ont élaboré une contre-proposition intégrant la contrainte d'un solde ouvertures/fermetures de 0.

Au retour de cette suspension, la FSU indique que les membres du CDEN mettront aux voix cette contre-proposition si aucun « bougé » satisfaisant n'est effectué sur la première mouture.

L'IA a uniquement « bougé » en affectant à Champagnat une brigade initialement prévue à Guéret. *No comment*

Vote sur la carte scolaire de l'IA : CONTRE : UNANIMITE

Les représentants des personnels, des parents, des élus et des DDEN proposent alors la carte scolaire ci-dessous :

Les organisations syndicales SE-UNSA et SNUipp-FSU ainsi que les représentants de parents, des élus et les DDEN partagent les priorités ministérielles du « plus de maîtres que de classes » et de la « scolarisation des moins de 3 ans » mais constatent que faute d'assurer le quotidien, ils ne peuvent approuver les choix effectués par l'IA lors de cette carte scolaire.

Ils proposent l'ouverture définitive d'1 poste à Ajain d'1 poste à Champagnat et le maintien de 4 ½ postes de DAPER.

La création du poste de Conseiller pédagogique départemental « numérique » et du poste surnuméraire de l'école Cerclier à Guéret n'est pas prioritaire au regard des besoins les plus urgents du département. Le maintien d'1 poste à l'école Villeneuve d'Aubusson ainsi que, dans une moindre mesure, d'1 poste sur le RPI Fresselines / Maison-Feyne / Villard ne nous semble également pas prioritaire même s'ils peuvent faire l'objet d'une attention particulière à la rentrée scolaire 2014. La fermeture d'une classe à Flayat fait courir un lourd péril sur l'école même.

Nos organisations nourrissent la plus vive inquiétude et s'opposent à tous les changements de mission des personnels prévus, tant pour la qualité du service que pour la sécurité professionnelle des personnels. En effet le fait d'envisager des remplacements pour tous postes d'EANA, UP2A, EFIV, DAPER, PDMQDC, coordinateur RRS, enseignement de l'allemand met les personnels dans une situation d'incertitude perpétuelle dans laquelle ils ne sauront jamais s'ils effectueront les missions initiales dont ils sont en charge. Nous nous opposons également à la requalification des postes de ZIL en poste de ZR ainsi qu'à la possibilité pour les brigades formation continue de participer aux remplacements des congés. Toutes ces mesures sont créatrices de mal être au travail.

Nous refusons la transformation des postes de conseillers pédagogiques départementaux de langue vivante, arts et musique en poste de conseillers pédagogiques de circonscription généralistes « avec valence » ce qui ne leur permettrait plus d'apporter leur expertise aux collègues.

OUVERTURES			FERMETURES				
Écoles	Effectifs IA		Écoles	Effectifs IA	Effectifs écoles	Effectifs/ classe	
CLIS secteur Parsac		+1	Aubusson Clé des Champs	138/8	139/ 8	fermeture de la 8 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Crocq élem		+1	Aubusson Villeneuve	88/5	113/5.	Fermeture de la 5 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Gouzon maternelle		+1	Fresselines/Maison Feyne/Villard	93/6	97/6	. Fermeture de la 6 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Fursac		+1	Guéret Guéry	89/5	89/5.	Fermeture de 5 ^{ème} classe	-1
Remplaçant Guéret Langevin élem		+1	Fursac	107/6	113/6	Fermeture de la 6 ^{ème} classe (regroupement des 2 écoles mat et élem)	-1
Champagnat	75/3	+1	Lussat	19/2	23/2	Fermeture de la 2 ^{ème} classe	-1
Ajain	128/5	+1	Conseiller pédagogique EPS Guéret 2 ASH				- 1
TOTAL		+7	TOTAL				-7

Vote sur la contre-proposition : POUR : UNANIMITE

Carte scolaire 2nd degré :

Vœu proposé par la FSU 23 :

« La FSU déplore l'absence d'information des représentants du CDEN sur les prévisions d'effectifs par classe dans les collèges du département.

La FSU déplore aussi la minoration des effectifs par classe ayant lieu principalement à l'approche des seuils d'ouverture.

(Notamment à Crocq, Martin Nadaud, La Souterraine, Auzances, ...)

La FSU déplore le recours systématique et en augmentation aux Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) dans les dotations des lycées du département. »

Vote : POUR : 8 (FSU) ; ABSTENTION : 2 (UNSA)

De plus, lorsque l'on fonctionne avec 20% d'HSA sur un établissement, cela n'est plus un moyen d'ajustement mais devient un besoin structurel.

Rythmes scolaires :

Vœu proposé par la FSU 23 :

Réforme des rythmes scolaires : quels assouplissements ?

Le 1^{er} Ministre, lors de son discours de politique générale devant les députés, s'est engagé à proposer des « assouplissements » à la réforme des rythmes scolaires. Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, imposé contre l'avis de la très grande majorité des représentants de parents, des élus et des personnels au Conseil Supérieur de l'Education, a catalysé les oppositions.

Aujourd'hui, pour répondre à l'inadaptation de ce texte aux réalités des écoles, le nouveau Ministre s'apprête à renouveler la même erreur que son prédécesseur. En effet, le projet de texte pour lequel le Ministre s'est engagé n'est toujours pas connu des organisations syndicales mais il a avancé le Comité Technique Ministériel qui doit examiner ce texte, initialement prévu le 16 mai, au 5 mai 2014.

Encore une fois, la communauté éducative risque de subir ce texte sans avoir pu le discuter et/ou l'amender ni même en avoir pris connaissance.

Le CDEN de la Creuse, réuni le 22 avril 2014 renouvelle sa demande de réécriture du décret [n°2013-77 du 24 janvier 2013](#) afin d'y introduire notamment :

- des possibilités de dérogation sur le nombre de demi-journées (de 8 à 10)
- la primauté du conseil d'école pour garantir une organisation adaptée aux réalités locales.
- le financement par le budget de l'Etat de la réforme afin de garantir une certaine équité sur le territoire national
- la possibilité de repousser à la rentrée 2015 la mise en œuvre de la réforme compte tenu des délais imposés

Le CDEN demande aux représentants de l'Etat dans le département de transmettre ce vœu au Ministre de l'Education Nationale et attend de sa part une réponse favorable afin que puisse être garantie sur le territoire départemental une certaine équité de l'offre éducative.

Vote : POUR : 8 (FSU) ; CONTRE : 2 (UNSA)

Calendrier scolaire :

La FSU 23 interroge l'IA sur la pertinence de ne pas faire le pont de l'Ascension : en effet, l'IA a fait ce choix en indiquant qu'il fallait une harmonisation académique, notamment pour les personnels du 2nd degré. Aujourd'hui, la Haute Vienne qui ne faisait traditionnellement pas le pont le fait, et la Creuse qui le faisait depuis plus de 10 ans ne le fait plus. Comprendra qui pourra !!!

Dans le département, certains collèges vont faire le pont et des écoles pourraient ainsi être privées de cantine. Qu'en sera-t-il des transports scolaires pour le Conseil Général ?

L'IA n'apporte aucune réponse sinon que « les départements ruraux de l'Académie ne font pas le pont » (la Corrèze ne le fait pas non plus)

Analyse du SNUipp-FSU 23 :

Le SNUipp-FSU 23 a très clairement rejeté la carte scolaire proposée par l'Inspectrice d'Académie :

1- Elle ne répond en rien aux urgences mises en évidence depuis le début de l'année : les 4 postes de brigade créés sont d'ores et déjà consommés 2 fois (outre les besoins de remplacements déjà criants) :

- les engagements du Ministre sur la direction d'école (4 jours de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes) représentent l'équivalent de 3 postes

- l'IA n'a aucunement répondu aux écoles à effectifs très élevés (Ajain, Champagnat, Guéret Cerclier, La Courtine maternelle, Gentioux...) mais n'a plus aucune réserve : les éventuelles ouvertures de rentrée se feront donc sur les moyens de remplacement qui manquent cruellement cette année !!!

2- La seule proposition pour répondre aux absences non remplacées que propose l'IA est la dégradation des cadres d'emploi des personnels : « la mission remplacement est ajoutée à bon nombre de personnels ». Le SNUipp-FSU 23 lui a clairement indiqué qu'elle était responsable de la dégradation des conditions de travail des personnels du département et du mal-être au travail de bon nombre de personnels : plutôt que d'en prendre la mesure, elle enfonce le clou !!!

- 3- **Le jeu de chaises musicales et de modification d'organigramme laissant croire à une meilleure organisation du travail ne constitue que des effets de manche** mais n'est pas en mesure d'apporter une amélioration significative des conditions d'enseignement des maîtres et de scolarisation des élèves : ca ressemble beaucoup à la reconnaissance de l'existant !!! Par contre, elle ouvre la porte à la suppression de postes de conseillers pédagogiques l'année prochaine...
- 4- **La ruralité du département est niée** : la demande de la communauté éducative est forte de voir le maintien et le développement du dispositif EMALA. En réponse, il est renommé DAPER et perd la moitié des moyens au passage. Des *Plus De Maîtres Que De Classes* sont ainsi réimplantés sur Guéret.
- 5- Le tour de passe-passe sensé corriger les inégalités dénoncées hier par toutes les organisations syndicales ne trompe aujourd'hui personne : les inégalités restent inacceptables (à 10 élèves près, on retrouve toujours des écarts de plusieurs classes !!!). **L'IA a été incapable de justifier ses choix qui ne peuvent s'expliquer au regard des effectifs. Encore plus dramatique, cette carte scolaire creuse les inégalités entre « villes et campagnes ». En effet, l'IA annonce vouloir prendre en compte le caractère rural du département mais centralise la quasi-totalité des dispositifs dans la Préfecture et la Sous-préfecture.**

En conclusion :

Pour le SNUipp-FSU 23, les propositions de mesure de carte scolaire de l'IA ne sont en rien adaptées aux réalités départementales. Elles n'amélioreront en rien les conditions d'accueil des élèves et de travail des maîtres. La seule ambition que porte cette carte scolaire est la volonté de l'IA de remplir la feuille de route fixée par le Ministre. Alors que le département n'arrive pas à assurer le quotidien en garantissant la présence d'un maître tous les matins dans chaque classe du département, l'IA annonce pouvoir mettre en place des dispositifs annexes. Si l'IA soigne sa carrière avec cette carte scolaire, elle ne se préoccupe guère de l'intérêt des élèves, des enseignants et plus généralement du département. Par ailleurs, jamais le département n'a connu de telles inégalités : pour 10 élèves d'écart, il y a parfois 2 classes d'écart.

On peut se demander comment des cadres du Service Public peuvent accepter un tel niveau d'injustice. L'ambition de la Réussite de tous les élèves ne semble pas partagée par tous.

SNUipp-FSU 23